

Lundi, 3 Novembre 1879.

SOMMAIRE.

LES MAGISTRATS DE DISTRICT. NOTRE PAYS A L'ÉTRANGER. ECHOS DU JOUR.

ECHOS DU JOUR.

Son Altesse Royale la Princesse Louise sera de retour à Québec vers le 22 janvier.

Un nouveau journal quotidien, la Tribune, vient de paraître à Winnipeg. C'est trop de publicité, pour le présent du moins.

Nous apprenons avec regret que M. le juge L. Bournay est mort jeudi dernier, à Winnipeg. Il a succombé à l'hydropisie, suivant ainsi de bien près dans la tombe son collègue, M. McKeagney.

Encore une prédiction démentie par la statistique. Les libéraux, on s'en souvient, nous disaient que le tarif allait diminuer le revenu. Or, la comparaison des neuf premiers mois de 1878 et 1879, établit que le revenu des douanes et de l'accise est de \$1,174,150 plus élevé cette année.

Des renseignements particuliers nous donnent lieu de croire que les ministres locaux seront pour la plupart facilement élus. MM. Chaplain, Lynch, Robertson, Loranger et Flynn ne redoutent aucunement l'opposition qu'on pourrait leur susciter, si toutefois on ose leur en faire, ce qui paraît fort douteux. M. Paquet va être l'objet d'une lutte très chaude, mais sa réélection ne laisse guère de doute.

On sait que MM. Langelier et Flynn sont l'un et l'autre professeurs de droit à l'Université Laval. Le premier est son aîné et lui reproche dans l'Eclair de l'avoir voulu monter sur ses épaules. En prenant sa place, M. Flynn n'aurait pas dû être cruel au point d'enlever ainsi à M. Langelier son portefeuille, d'autant plus que ce dernier l'avait acquis très loyalement.

Notre entreprenant confrère du Free Press a appris de "bonne source" que l'un des premiers actes du gouvernement de Québec, serait la mise en accusation de M. Turcotte, parce que ce dernier aurait péroré sur les hustings en faveur du ministère défunt. Il a également su que le Dr Church devait résigner, pour se livrer à l'exercice exclusif de sa profession. Evidemment, le Free Press connaît tous les secrets ministériels.

On assure que l'Etat de l'Iowa, avec 1,500,000 habitants, n'a dépensé l'année dernière, qu'un million cinquante mille piastres dans son administration, et de plus, que la principale dépense a été consacrée au secours de l'indigence. Ce sera un peu moins de soixante-dix cents par tête. Le département de l'Exécutif n'aurait coûté que trente-quatre mille et quatre cents piastres. Heureux Etat!

Dans les provinces maritimes, le commerce et l'industrie reprennent une vigueur inaccoutumée. Le Sun de Saint-Jean, N.-B., publie à ce sujet un long article qui se résume ainsi: la construction navale se ranime et nos vaisseaux réalisent par le transport, de jolis bénéfices; l'exploitation des forêts et des mines s'exerce sur une plus grande échelle; la moisson a été excellente et nos cultivateurs pourront vendre leurs produits à des prix rémunérateurs; les fabricants sont activement à l'œuvre et pleins d'espoir en l'avenir; et le travail est plus abondant. Seules les marchandises sèches n'ont pas un écoulement aussi facile que les autres produits.

Nous sommes sûr que ce tableau ne plaira guère aux ennemis de la politique nationale. La chute de M. Joly inspire au Mail les réflexions suivantes: "La population doit se féliciter de la défaite du ministère laquelle n'est que le corollaire du châtiment infligé à M. Letellier. Ce sera une leçon qui apprendra à nos hommes publics qu'il ne faut pas compter sur les manœuvres inconstitutionnelles et la corruption, pour se maintenir au pouvoir."

M. Joly a dû, en effet, se prêter à bien des choses qu'il abhorrait sans doute, et tout cela pour être devenu le complice d'une conspiration contre les droits du peuple dans un moment de faiblesse. Sa ruine était inévitable car le crime commis par M. Letellier est de ceux que la justice ne manque jamais de punir.

Le grand banquet qui sera donné aux membres du gouvernement fédéral par les conservateurs d'Ottawa et des alentours, le 27 novembre prochain, promet d'avoir un plein succès. Il aura lieu dans la spacieuse salle du Rond à Patiner qui peut contenir plusieurs centaines de convives. Tous les sous-comités préposés

LA MILICE SÉDENTAIRE.

Les vieilles coutumes disparaissent et après elles s'en iront bientôt les souvenirs qui s'y rattachent. Voyez la milice sédentaire, cette institution qui date de deux siècles et demi. Dix ou douze années de négligence ont suffi pour la reléguer aux oubliettes. Il y a lieu de regretter—surtout pour les Canadiens—français dont l'histoire est intimement liée à ses nobles traditions.

Aux yeux des autres races, la milice sédentaire n'est qu'une liste vulgaire de noms des hommes en état de porter les armes. Pour nous, c'est beaucoup plus. Le moindre retour vers le passé nous montre ces choses à un point de vue autrement relevé. Ce qui n'est à présent qu'un squelette, un semblant de force, a été jadis un corps sain et vigoureux dont nos annales se sont fait gloire d'enregistrer les exploits.

L'organisation admirable imaginée par Richelieu et développée par Colbert pour établir le Canada, embrassait aussi bien la défense que la colonisation du pays. Les miracles que nos pères ont accomplis sous le régime français et notre étonnante préservation depuis la conquête sont dus à ce système dans lequel chaque homme comptait et avait sa place assignée et ses devoirs.

Toute seigneurie eut, dès l'origine, ses cadres de milice. On sourit à la pensée que trois ou quatre mille colons répandus entre Québec et Montréal, sur les bords du fleuve, aient pu croire qu'ils seraient capables de tenir tête aux masses que la Nouvelle-Angleterre pouvait mobiliser; mais du moment où l'on ouvrit les récits de cette époque, quelle surprise est la nôtre! Cette poignée de défricheurs n'a jamais été battue; plus que cela! elle a mené la guerre aux Anglais pendant quatre-vingt ans, et pour mettre un terme à ses courses victorieuses, il a fallu que l'Angleterre prête une quarantaine de régiments à ses colons qui étaient, cependant, vingt ou vingt-deux fois plus nombreux que nous—mais pas organisés.

Qui n'a lu les expéditions des Canadiens sur les territoires britanniques? Un jour, d'est Hétel qui se rend aux portes d'Albany, dévasta la contrée, fit des prisonniers et rentra au Canada sans subir aucun échec. Une autre fois, d'Iberville tombe sur Terrebonne et s'empare de tous les établissements des Anglais. Le jeune de Bécancourt les attaque et les repousse; mais au cœur même de la Nouvelle-Ecosse. Le chevalier de Troyes pénétra jusqu'à la baie d'Hudson et planta le drapeau français sur tous leurs forts. De Niverville ravage le Massachusetts. Et combien d'autres!

Dans les cours de ces guerres, sans cesse renouvelées, les miliciens anglais ont à peine exercé nos frères. Les nôtres, au contraire, semblaient la terreur et la désolation chez leurs voisins. Bancroft et Parkman, pour ne mentionner que deux historiens, font un tableau navrant des sacrifices que le Canada a déjà distribués les faveurs à ceux qui ont aidé nos amis à renverser M. Joly. Il a donc été réglé, dit-il, que MM. Chauveau et Racicot seraient nommés protonotaires, le premier à Montréal et l'autre dans le district de Bedford; M. Sénécal remplacerait M. Scott, comme surintendant du chemin de fer de Montréal, Ottawa, et Occidental, et M. Paquet deviendrait plus tard son assistant; enfin, M. Fortin, aurait un emploi sur la ligne de la Rivière-du-Loup, et M. Flynn attendrait la réalisation des promesses qu'on lui a faites.

D'autre part, une feuille libérale de Montréal, prétend que MM. Paquet et Flynn ont été séduits par l'offre d'un portefeuille; que M. Chauveau aura la succession du juge Holt à la cour de police de Québec; que M. Racicot compte remplacer le juge Dunkin; et que M. Fortin aurait eu peur de nouvelles élections.

Si les organes de l'opposition pouvaient au moins s'entendre pour dire la même chose! L'une des premières et des plus sages mesures prises par les Anglais au lendemain de la conquête, fut de maintenir les cadres de milice et de donner plus tard le rang de juges seigneuriaux—ce que nous appelons juges de paix.

Quinze ans plus tard, lorsque les Yankees assiégèrent Québec, l'organisation des milices rendit les plus grands services. Petit à petit elle perdit de son prestige dans les trente années qui suivirent. De 1807 à 1810, le gouverneur Craig s'efforça de rendre son ancien lustre. Les campagnes de 1812 et 1813 nous montrent bien les "bataillons incorporés," et les "volontaires" sous un jour des plus honorables, mais ce ne sont plus les milices du temps des Français. Le système était changé. Très peu d'hommes savaient l'exercice; il fallut les faire passer par l'école du soldat. La plupart des paroisses n'avaient pas de capitaines en état de se mettre à leur tête; ou en prirent ailleurs. Enfin, les bataillons n'étaient pas strictement tirés chacun d'une localité distincte—je parle de ceux qui servaient durant toute la guerre. Les volontaires de Salisbury furent des hommes triés de partout.

Depuis 1812, nous vivons en paix, merci à Dieu, tandis que les trois-quarts des nations sont à couteaux tirés les unes contre les autres. Les connaissances militaires ont disparu du milieu de nous. Il ne reste de la période fameuse dont je viens de dire un mot que les fèces du mai, le respect qui s'attache encore au grade de capitaine et l'appel de la Saint-Pierre. Malheureusement, la milice active créée en 1868, a fait mettre en oubli

LA FÊTE DE LA TOUSSAINT.

Le jour de la Toussaint, le cheur de l'église Saint-Joseph a chanté une messe dite Messe de Sainte-Thérèse, par Aibinger, auteur allemand. Cette composition n'offre rien de bien remarquable, si ce n'est qu'elle est entièrement conforme aux règles du genre. L'auteur a évidemment étudié à fond la douzième messe de Mozart; mais au lieu de celui qui est le caractère marquant de cette œuvre célèbre, l'auteur de la Messe de Sainte-Thérèse a voulu donner à la sienne une teinte mystique, probablement en l'honneur de la grande sainte sous le patronage de laquelle il la place.

La messe de Mozart, commence par un chant des basses qui représentent les soprani et les chœurs. Il se termine par un smorzando d'un fort bel effet. La facture du Gloria est également calquée sur l'œuvre de Mozart. Dans le Credo, tout l'Incrucifixus est d'une grande difficulté; il y a surtout un passage sur les mots passus et sepultus qui est le cheur de Saint-Joseph a grand mérite d'avoir exécuté comme il le fait, pour une première fois. Du reste, toute la messe est bien sue et les quelques fautes d'ensemble que l'on a pu remarquer disparaîtront à la prochaine reprise.

Le Sanctus et l'Agnus, plus faciles que le reste de la messe, ont été tout à fait bien rendus. A l'offertoire, le cheur a chanté le Super Flumina du P. Lambillotte, le moins sautillant des morceaux de ce père jésuite qui composait pour les élèves de son collège et s'appliquait à faire des morceaux à la fois brillants et faciles. Le motif en mineur a été fort bien rendu, tant par la belle voix de soprano qui disait seule le motif, que par le ténor et la basse qui complètent le trio et par le cheur.

Le cheur de Saint-Joseph n'a qu'à continuer assidûment ses travaux pour conserver en le faisant grandir, la belle et bonne réputation qu'il a des longtemps méritée. Il y a eu, le même jour, messe en musique à l'église Saint-Patrice, sous la direction de M. J. C. Donner. A la Basilique, Sa Grandeur Mgr Duhamel officiait pontificalement, M. l'abbé Bouillon faisant l'office de prêtre assistant, MM. les abbés Campau et Morin, de diacres d'honneur, et MM. les abbés Cadigan et Sloan, de diacre et sous-diacre. Le chant de circonstance fut exécuté par un cheur magnifique dirigé par M. M. l'abbé Duhamel. M. Guay, SMITH, président l'orgue avec son habileté bien connue.

A trois heures de l'après midi, ont lieu la bénédiction d'une cloche pour l'église de Mantawan. La basilique était littéralement remplie de fidèles, et la cérémonie, présidée par Sa Grandeur l'évêque d'Ottawa, a été extrêmement imposante. Le sermon français a été prononcé par le Révérend P. Poiras, O. M. I., le fondateur même de la mission de Mantawan, qui a parlé dans les termes les plus émouvants de la pauvreté des missions du

LES MAGISTRATS DE DISTRICT.

À la dernière session de la cour criminelle pour le district de Gaspé, aucune cause n'a été appelée—heureux district—et le shérif a dû présenter la paire de gants blancs de rigueur. En réponse à cette présentation, M. le juge Laframboise a fait quelques observations sur la moralité qui prévaut dans le district, puis a parlé dans les termes suivants de l'avantage que lui offre l'établissement d'une cour de magistrat de district:

"Vous me permettez donc, M. le shérif, de vous féliciter ainsi que les justiciables de ce grand et populeux district, de la présentation que vous venez de me faire, et qui prouve outre la grande et haute respectabilité des habitants du district judiciaire de Gaspé, l'avantage d'avoir ici une cour de magistrat de district, qui s'occupe des petits délits presque inévitables dans une population obligée à des travaux durs et pénibles pour gagner sa vie, mais qui commettent néanmoins quelquefois des crimes et des délits que cette cour est appelée à réprimer, et qui elle serait dans la pénible nécessité de punir avec toute la rigueur de la loi."

La cour de magistrat de district dans Gaspé, sauve donc à la province les frais considérables qu'entraîne la tenue d'un terme de la cour criminelle, dans un district aussi étendu que l'est celui-ci.

Le témoignage de M. le juge Laframboise ne saurait être suspect pour qui connaît ses antécédents. On a ainsi une nouvelle preuve que bien loin d'augmenter la dépense pour l'administration de la justice, l'institution des cours de magistrats de district—tant dépréciée par le parti libéral—la diminue en même temps qu'elle simplifie la procédure pour les petites causes qui doivent nécessairement être jugées d'urce façon sommaire. On sait que la division de l'Ottawa est l'un des rares districts où la cour de magistrat n'ait pas été abolie, et nous avons entendu maintes fois des libéraux exprimer la même opinion que M. le juge Laframboise sur l'utilité de ce tribunal.

NOTRE PAYS A L'ÉTRANGER.

Notre pays se fait de plus en plus connaître. Voici ce que nous lisons dans une lettre de Londres: Le duc de Beaufort qui vient de passer quelques mois en Amérique a publié une lettre fort remarquable dans laquelle il avertit les fermiers qu'ils ne doivent pas s'attendre à voir cesser la concurrence qui leur est faite en ce moment de l'autre côté de l'Atlantique. Au contraire, il prévoit que les importations de grains américains augmenteront dans une progression constante. C'est aussi l'avis de M. Clare Read, fermier anglais, membre du parlement et de la commission d'enquête chargée par le gouvernement d'étudier les causes des souffrances de l'agriculture.

Il est parti dans ce but pour les Etats-Unis aussitôt la session terminée, et ce qu'il a vu jusqu'ici: l'a amené à partager la manière de voir du duc de Beaufort. Le blé tend donc, en général, à devenir sans cesse meilleur marché: le duc va même jusqu'à dire que ce que les fermiers anglais ont de mieux à faire c'est de renoncer à la lutte dans des conditions aussi inégales et de se consacrer uniquement à l'élevage des bestiaux. Toutefois, c'est peut-être se placer à un point de vue trop pessimiste. M. Prout et d'autres encore ont démontré que, sur certains terrains du moins, la culture des céréales pouvait donner des bénéfices non-seulement raisonnables, mais exceptionnels—pourvu que les capitaux et l'intelligence ne fissent pas défaut. Néanmoins en ce qui concerne la continuation de la concurrence, il est hors de doute que le duc de Beaufort a raison. Il y a peu de probabilités que le prix du fret augmente suffisamment pour protéger le fermier anglais: le nouveau marché de blé dont le Canada est le centre promet de devenir le plus important qui ait jamais existé; et le taux des salaires bien qu'assez élevé comparativement à celui des comtés d'Angleterre, est plus que compensé par d'autres avantages.

Le colonel Osborne Smith, de retour de l'Ouest, à Winnipeg, rapporte que plus de 1000 Sioux sont arrivés à Saint-Albert, où leur présence inspire de vives inquiétudes.

LES MAGISTRATS DE DISTRICT.

À la dernière session de la cour criminelle pour le district de Gaspé, aucune cause n'a été appelée—heureux district—et le shérif a dû présenter la paire de gants blancs de rigueur. En réponse à cette présentation, M. le juge Laframboise a fait quelques observations sur la moralité qui prévaut dans le district, puis a parlé dans les termes suivants de l'avantage que lui offre l'établissement d'une cour de magistrat de district:

"Vous me permettez donc, M. le shérif, de vous féliciter ainsi que les justiciables de ce grand et populeux district, de la présentation que vous venez de me faire, et qui prouve outre la grande et haute respectabilité des habitants du district judiciaire de Gaspé, l'avantage d'avoir ici une cour de magistrat de district, qui s'occupe des petits délits presque inévitables dans une population obligée à des travaux durs et pénibles pour gagner sa vie, mais qui commettent néanmoins quelquefois des crimes et des délits que cette cour est appelée à réprimer, et qui elle serait dans la pénible nécessité de punir avec toute la rigueur de la loi."

La cour de magistrat de district dans Gaspé, sauve donc à la province les frais considérables qu'entraîne la tenue d'un terme de la cour criminelle, dans un district aussi étendu que l'est celui-ci.

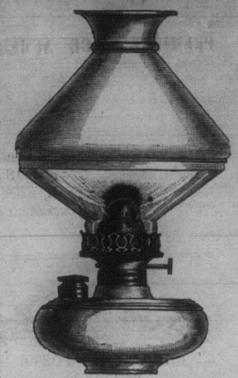
Le témoignage de M. le juge Laframboise ne saurait être suspect pour qui connaît ses antécédents. On a ainsi une nouvelle preuve que bien loin d'augmenter la dépense pour l'administration de la justice, l'institution des cours de magistrats de district—tant dépréciée par le parti libéral—la diminue en même temps qu'elle simplifie la procédure pour les petites causes qui doivent nécessairement être jugées d'urce façon sommaire. On sait que la division de l'Ottawa est l'un des rares districts où la cour de magistrat n'ait pas été abolie, et nous avons entendu maintes fois des libéraux exprimer la même opinion que M. le juge Laframboise sur l'utilité de ce tribunal.

NOTRE PAYS A L'ÉTRANGER.

Notre pays se fait de plus en plus connaître. Voici ce que nous lisons dans une lettre de Londres: Le duc de Beaufort qui vient de passer quelques mois en Amérique a publié une lettre fort remarquable dans laquelle il avertit les fermiers qu'ils ne doivent pas s'attendre à voir cesser la concurrence qui leur est faite en ce moment de l'autre côté de l'Atlantique. Au contraire, il prévoit que les importations de grains américains augmenteront dans une progression constante. C'est aussi l'avis de M. Clare Read, fermier anglais, membre du parlement et de la commission d'enquête chargée par le gouvernement d'étudier les causes des souffrances de l'agriculture.

Il est parti dans ce but pour les Etats-Unis aussitôt la session terminée, et ce qu'il a vu jusqu'ici: l'a amené à partager la manière de voir du duc de Beaufort. Le blé tend donc, en général, à devenir sans cesse meilleur marché: le duc va même jusqu'à dire que ce que les fermiers anglais ont de mieux à faire c'est de renoncer à la lutte dans des conditions aussi inégales et de se consacrer uniquement à l'élevage des bestiaux. Toutefois, c'est peut-être se placer à un point de vue trop pessimiste. M. Prout et d'autres encore ont démontré que, sur certains terrains du moins, la culture des céréales pouvait donner des bénéfices non-seulement raisonnables, mais exceptionnels—pourvu que les capitaux et l'intelligence ne fissent pas défaut. Néanmoins en ce qui concerne la continuation de la concurrence, il est hors de doute que le duc de Beaufort a raison. Il y a peu de probabilités que le prix du fret augmente suffisamment pour protéger le fermier anglais: le nouveau marché de blé dont le Canada est le centre promet de devenir le plus important qui ait jamais existé; et le taux des salaires bien qu'assez élevé comparativement à celui des comtés d'Angleterre, est plus que compensé par d'autres avantages.

Le colonel Osborne Smith, de retour de l'Ouest, à Winnipeg, rapporte que plus de 1000 Sioux sont arrivés à Saint-Albert, où leur présence inspire de vives inquiétudes.



ILLUMINATION AU CRYSTAL.

BECS DE LAMPE BONANZA

La meilleure lumière de l'Univers.

Plus de rupture de cheminées de lampes.

Plus de cheminées!

Plus de fumée!

Donne autant de lumière que deux becs ordinaires

S'adapte à toutes les lampes.

C. S. SHAW ET CIE.

Seuls Agents, 63 rue Sparks. Ottawa, 7 octobre 1879.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

DIVISION DE L'OUEST.

AVIS

La vente de billets pour les EXCURSIONS DU SAMEDI et le départ du convoi de HULL le LUNDI MATIN à bonne heure sont discontinués.

C. A. SCOTT, Surintendant général

Ottawa, 30 octobre 1879.

VENTE A L'ENCAN.

Mobilier, peaux, voitures, cheval, charrette, etc.

J'ai reçu instructions de M. T. Rajotte de vendre par encan public, à sa résidence, 196 RUE ST. NICHOLAS, MARDI, le QUATRIÈME JOUR DE NOVEMBRE, tous ses effets mobiliers comprenant un mobilier de salon en noyer noir, vert et or, six tables de fantaisie, des rideaux de "rep," et de dentelles, tapis, miroirs et une foule d'autres articles.

Dans la salle à dîner: un mobilier en noyer noir et crain, une table à rallonge, un buffet, des lampes, des tapis, un pupitre en noyer noir; 4 sets de chambres à coucher, complets, tapis, etc.

Dans la cuisine: poêle de cuisine, tuyaux, ustensiles.

La vente aura lieu à 10 hrs. 30 m. a.m.

Conditions: comptant.

J. B. MACKENZIE, Encanteur.

La vente de la voiture, du cheval, de la charrette, des traîneaux, robes de buffe, peaux d'ours, etc., aura lieu à 4 hrs. p.m. le même jour.

MAISON A LOUER.

S'adresser à M. T. RAJOTTE, 196 rue St. Nicholas, au 64, rue Wellington.

O'DOHERTY et Cie.

110 RUE SPARKS (Autrefois Bryson.)

Exhibent cette semaine de nouvelles marchandises de modes, de nouveaux manteaux et Ulsters, de nouveaux draps et tweeds, nouvelles bonnettes, nouvelles couvertures, flanelles, etc., etc. Toutes les marchandises sont marquées en chiffres connus.

UN SEUL PRIX. O'DOHERTY et Cie. 110 Rue Sparks (Autrefois Bryson.)

Ottawa, 2 oct. 1879.

MARCHANDISES SÈCHES

AU Magasin Populaire

DE A. D. RICHARD,

CORNER DES RUES DE L'ÉGLISE ET CUMBERLAND, OTTAWA.

M. RICHARD a toujours un assortiment des plus variés et des plus complets qu'il offre aux prix les plus raisonnables.

Ottawa, 20 octobre 1879.

R. J. DEVLIN

La garniture la plus nouvelle pour les paletots de draps et de soie est le LIÈVRE ARGENTÉ.

Il a presque l'apparence du poil de renard argenté et ne coûte pas le dixième du prix.

J'ai acheté un lot considérable de peaux et je puis faire tailler, à deux heures d'avis, des garnitures de largeur désignée.

Ottawa, 20 octobre 1879.